

# SEANCE DU VENDREDI 19 JUIN 2009

## COMPTE-RENDU

*Publié par extrait, en exécution de l'article L. 2121.25 du Code Général des Collectivités Territoriales.*

*Le Conseil Municipal a pris les délibérations suivantes :*

- M. le Maire n° 1 - **Désignation du Secrétaire.**
- M. THOMAS est désigné en qualité de Secrétaire.*
- Adopté par 46 voix contre 3.**
- M. le Maire n° 2 - **Pouvoirs.**
- M. le Maire n° 3 - **Approbation du Procès-Verbal de la séance du vendredi 24 avril 2009.**
- Adopté à l'unanimité.**
- M. le Maire n° 4 - **Compte rendu des décisions prises par M. le Maire sur délégation de pouvoirs.**
- M. le Maire effectue un compte rendu des décisions prises sur délégation de pouvoirs portant sur des marchés, une fixation de tarifs, des attributions et désistements de location, un don, une assurance, des aliénations, des contentieux et des préemptions en D.P.U.*
- M. le Maire n° 5 - **Communications diverses.**
- M. le Maire donne lecture des remerciements reçus à l'occasion de l'attribution de subventions et pour l'aide apportée par la Ville lors de l'organisation de manifestations.*
- Mme CUGNY-SEGUIN n° 6 - **Bilan des Journées du Développement Durable.**
- Mme CUGNY-SEGUIN rappelle dans un premier temps le programme des Journées du Développement Durable qui se sont déroulées du 18 mai au 12 juin 2009 dans 4 quartiers de la Ville, sur la base d'une animation itinérante commune et sur les marchés de la Ville.
- Elle précise que l'animation Vélotour du 7 juin a connu un vif succès auprès de la population et des familles notamment avec 1 753 participants et un coût moyen par personne de 5,73 €

- Séance du vendredi 19 juin 2009 -

Enfin, elle présente un bilan de ces journées tant sur les marchés, dans les écoles ainsi que dans les centres de loisirs.

Mme de QUATREBARBES n° 7 - **Commission Cadre de Vie. Périmètre.**

Il est proposé au Conseil Municipal d'élargir le champ d'action de la commission Cadre de Vie à tous les dossiers relevant des déplacements, de l'espace public, de la tranquillité et de la prévention-réussite.

***Adopté à l'unanimité.***

### **AFFAIRES FINANCIERES**

M. MARTIN n° 8 - **Compte de gestion de Mme la Trésorière Principale Municipale. Exercice 2008.**

Il est proposé au Conseil Municipal de déclarer que le compte de Gestion, dressé pour l'exercice 2008 par Mme la Trésorière Principale Municipale, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

***Adopté à l'unanimité.***

M. MARTIN n° 9 - **Compte administratif de M. le Maire. Exercice 2008. Approbation.**

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver le Compte Administratif de M. le Maire pour l'exercice 2008, lequel s'élève en mouvements réels :

#### Pour la Ville :

- en recettes à la somme de .....	264 283 978,45 €
- en dépenses à la somme de .....	260 364 388,69 €
faisant ressortir un excédent	
sur ordonnancement de .....	3 919 589,76 €
et un excédent net de... ..	3 919 589,76 €

***Adopté par 41 voix contre 3.  
Il y a 9 abstentions.***

#### Pour le service des Opérations Funéraires :

- en recettes à la somme de .....	54 194,31 €
- en dépenses à la somme de .....	32 208,59 €
faisant ressortir un excédent	
sur ordonnancement de .....	21 985,72 €

***Adopté par 41 voix contre 3.  
Il y a 9 abstentions.***

- Séance du vendredi 19 juin 2009 -

Pour les opérations soumises à T.V.A. :

- en recettes à la somme de .....	2 110 916,22 €
- en dépenses à la somme de .....	1 169 964,55 €
faisant ressortir un excédent sur ordonnancement de .....	940 951,67 €

**Adopté par 41 voix contre 3.  
Il y a 9 abstentions.**

Pour les Z.A.C. en régie :

- en recettes à la somme de .....	1 789 179,58 €
- en dépenses à la somme de .....	1 789 179,58 €
faisant ressortir un excédent sur ordonnancement de .....	0,00 €

**Adopté par 41 voix contre 3.  
Il y a 9 abstentions.**

Pour le Parc Floral :

- en recettes à la somme de .....	3 798 420,73 €
- en dépenses à la somme de .....	3 374 174,32 €
faisant ressortir un excédent sur ordonnancement de .....	424 246,41 €
et un excédent net de... ..	238 249,18 €

**Adopté par 41 voix contre 3.  
Il y a 9 abstentions.**

M. MARTIN

n° 10 - **Budget de la Ville. Affectation du résultat d'exploitation.  
Exercice 2008.**

Pour le budget de la Ville, il est proposé au Conseil Municipal :

1°) d'affecter en investissement à l'article 1068 (excédents de fonctionnement capitalisés) une somme de 22 190 247,71 € représentant le montant du déficit d'investissement ;

2°) d'inscrire le déficit d'investissement au compte 001 du budget pour 22 190 247,71 €(dépenses) ;

3°) de maintenir le solde du résultat d'exploitation 2008, soit 3 919 589,76 € en report à nouveau sur l'exercice 2009, compte 002 (recettes).

**Adopté par 41 voix contre 3.  
Il y a 9 abstentions.**

M. MARTIN

n° 11 - **Budget annexe des Opérations Funéraires. Affectation du résultat d'exploitation. Exercice 2008.**

Pour le budget annexe des opérations funéraires, il est proposé au Conseil Municipal d'inscrire le résultat en report à nouveau au compte 002 du budget annexe pour 21 985,72 €(recettes).

***Adopté par 42 voix.  
Il y a 12 abstentions.***

M. MARTIN

n° 12 - **Budget annexe des Opérations soumises à T.V.A. Affectation du résultat d'exploitation. Exercice 2008.**

Pour le budget annexe des opérations soumises à T.V.A., il est proposé au Conseil Municipal :

1°) d'inscrire le résultat de fonctionnement en report à nouveau compte 002 du budget annexe pour 192 390,35 €(recettes) ;

2°) d'affecter une partie du résultat de fonctionnement (soit 150 000 €) au budget principal en ouvrant une dépense de 150 000 € en compte 6522 (versement de l'excédent des budgets annexes à caractère administratif au budget principal) sur le budget annexe, ainsi qu'une recette du même montant au compte 7551 (excédents des budgets annexes à caractère administratif) sur le budget principal ;

3°) d'inscrire le résultat d'investissement au compte 001 du budget annexe pour 748 561,32 €(recettes).

***Adopté par 42 voix contre 3.  
Il y a 9 abstentions.***

M. MARTIN

n° 13 - **Budget annexe des Z.A.C. en régie. Affectation du résultat d'exploitation. Exercice 2008.**

Pour le budget annexe des Z.A.C. en régie, il est proposé au Conseil Municipal :

1°) d'inscrire le résultat de fonctionnement en report à nouveau compte 002 du budget annexe pour 565 004,58 €(en recettes) ;

2°) d'inscrire le résultat d'investissement en report à nouveau compte 001 du budget annexe pour 565 004,58 €(en dépenses).

***Adopté par 42 voix contre 3.  
Il y a 9 abstentions.***

M. MARTIN

n° 14 - **Budget annexe du Parc Floral. Affectation du résultat d'exploitation. Exercice 2008.**

Pour le budget annexe du Parc Floral, il est proposé au Conseil Municipal :

1°) d'inscrire le résultat de fonctionnement en report à nouveau compte 002 du budget annexe pour 238 249,18 €( en recettes) ;

- Séance du vendredi 19 juin 2009 -

2°) d'inscrire le résultat d'investissement en report à nouveau compte 001 du budget annexe pour 170 195,23 €(en recettes) ;

3°) d'affecter en investissement à l'article 1068 une somme de 15 802 €représentant le montant du déficit des reports d'investissement.

**Adopté par 42 voix contre 3.**

**Il y a 9 abstentions.**

M. MARTIN

n° 15 - **Ajustements et constitution de provisions.**

Par délibération du 16 décembre 2005, la Ville d'Orléans a adopté le principe des provisions semi-budgétaires qui, au 1er janvier 2009 étaient constituées à hauteur de 11 297 607,53 € dans le but de couvrir les risques financiers pouvant résulter de sinistres éventuels et des contentieux en cours.

Compte tenu de l'avancement des dossiers, il est proposé au Conseil Municipal :

1°) de reprendre à hauteur de 365 152,77 € les provisions pour lesquelles les contentieux contre la Ville n'ont pas abouti ou ont été réglés par transactions ;

2°) de constituer de nouvelles provisions à hauteur de 806 298,54 €pour les nouveaux contentieux engagés contre la Ville ;

3°) de décider que les crédits en dépenses et recettes seront ouverts dans le cadre du budget supplémentaire.

**Adopté par 42 voix.**

**Il y a 12 abstentions.**

M. MARTIN

n° 16 - **Budget supplémentaire.**

Afin de prendre en compte les résultats de l'année 2008, et afin de régulariser l'imputation de certaines dépenses de fonctionnement et d'investissement, il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser des transferts et des ouvertures de crédits, dont le détail figure dans la délibération.

**Adopté par 42 voix contre 3.**

**Il y a 9 abstentions.**

M. MARTIN

n° 17 - **Partenariat avec Dexia. Approbation d'une convention.**

Compte tenu des récentes perturbations du secteur financier, Dexia Crédit Local, s'engage dans une démarche d'accompagnement financier des collectivités locales, en mettant gratuitement à leur disposition son expertise en matière budgétaire et financière.

Il est demandé au Conseil Municipal d'approuver la convention de partenariat à passer avec Dexia pour la mise à disposition régulière d'analyses et d'études financières spécialisées et l'accompagnement personnalisé pour la gestion des encours contractés avec Dexia.

**Adopté par 51 voix.**

**Il y a 3 abstentions.**

M. MARTIN

- n° 18 - **Société Foncière d'Habitat et Humanisme. Garantie d'un emprunt de 45 000 € Acquisition et amélioration d'un logement situé 7, boulevard Jean Jaurès à Orléans. Approbation d'une convention.**

Il est proposé au Conseil Municipal d'accorder la garantie financière de la Ville à la Société Foncière d'Habitat et Humanisme à hauteur de 22 500 € représentant 50 % d'un emprunt d'un montant de 45 000 € que cet organisme se propose de contracter auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations. Ce prêt est destiné à financer l'acquisition et l'amélioration d'un logement, situé 7, boulevard Jean Jaurès à Orléans.

La Société Foncière d'Habitat et Humanisme s'engage envers la commune d'Orléans à réserver 20 % des logements réalisés dans le cadre de ce programme, soit un logement.

***Adopté à l'unanimité.***

**DEVELOPPEMENT :**  
**AMENAGEMENT ET PLANIFICATION URBAINE**

M. CARRE

- n° 19 - **Projet Intra-Mails. Campagne de ravalements. Attribution de subventions. Approbation de conventions.**

Dans le cadre du Projet Centre-Ville, il est demandé au Conseil Municipal :

1°) d'approuver l'octroi de quatre subventions pour ravalement de façade pour un montant global de 77 154 €;

2°) d'approuver les conventions correspondantes établies avec les propriétaires et syndics de co-propriété.

***Adopté par 50 voix.***

***Il y a 3 abstentions et 1 non participation.***

M. CARRE

- n° 20 - **Rue de la Sente aux Veneurs. Implantation d'un poste E.R.D.F. Approbation d'une convention.**

Electricité Réseau Distribution France (E.R.D.F.) rencontre des contraintes d'alimentation en électricité basse tension rue de la Sente aux Veneurs.

Il est demandé au Conseil Municipal d'approuver les termes de la convention portant sur la mise à disposition d'un terrain par la Ville d'Orléans à Electricité Réseau Distribution France à titre gratuit, en vue de l'implantation d'un poste de distribution d'énergie électrique, rue de la Sente aux Veneurs.

***Adopté à l'unanimité.***

DEVELOPPEMENT : ACTION FONCIERE

M. CARRE

n° 21 - Acquisitions et cessions immobilières de la Ville et de ses aménageurs. Bilan 2008.

En application des dispositions de l'article L. 2241-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, la Ville doit chaque année dresser un bilan de sa politique foncière et produire un état des cessions et acquisitions de biens ou droits réels immobiliers poursuivis directement ou par ses aménageurs ; ces documents sont annexés au compte administratif.

En 2008, les décisions foncières prises par la Ville représentent une dépense prévisionnelle de 3 424 929 € et une recette prévisionnelle de 3 853 819 €

La politique menée par la Ville s'oriente autour de cinq thèmes principaux :

- ❖ L'aménagement du territoire communal,
  - ❖ Le soutien à l'activité économique,
  - ❖ L'amélioration de l'offre d'équipements collectifs d'intérêt général :
- Dans le domaine de la santé,
  - Dans le domaine des sports, des loisirs et de la culture,
  - Dans le domaine de la formation professionnelle,
  - ❖ La gestion du patrimoine immobilier communal,
  - ❖ La gestion de l'espace public,

Il est donc proposé au Conseil Municipal de prendre acte du bilan des acquisitions et cessions immobilières 2008.

***Le Conseil Municipal prend acte.***

Mme CUGNY-SEGUIN

n° 22 - Agenda 21. Préserver l'eau par le bio. Acquisition de terres agricoles dans le secteur du Val et dans le périmètre de protection rapprochée des captages d'eau potable. Demande de rétrocession auprès de la S.A.F.E.R. du Centre.

La délibération n° 39 du Conseil Municipal du 19 décembre 2008 a approuvé une démarche d'acquisition des terres agricoles situées dans le secteur du Val et dans le périmètre de protection rapprochée des captages d'eau potable de la Ville d'Orléans.

Dans cette démarche, la Société d'Aménagement Foncier d'Etablissement Rural (S.A.F.E.R.) du Centre est partenaire de la Ville d'Orléans et assure une mission de veille foncière lui permettant le cas échéant à la demande de la Ville d'exercer le droit de préemption qui lui est ouvert ; la S.A.F.E.R. peut également acquérir à l'amiable dans le but de rétrocéder notamment à une collectivité.

- Séance du vendredi 19 juin 2009 -

Conformément aux objectifs définis par la délibération n° 39 du 19 décembre 2008, il est proposé au Conseil Municipal :

1°) de demander la rétrocession des terres agricoles suivantes :

- terres dépendant de l'ancienne propriété LIGNEAU pour une superficie globale de 33 028 m<sup>2</sup> sur la Commune d'Orléans, et pour 10 267 m<sup>2</sup> sur Saint-Jean-le-Blanc, moyennant le prix global honoraires inclus de la S.A.F.E.R. de 254 757,20 €

- une parcelle lieudit le Bouchet, pour 10 606 m<sup>2</sup> appartenant aux Consorts HOURY, moyennant une indemnité d'un montant de 1 056,35 € net, auquel s'ajoutent le remboursement de l'indemnité de résiliation et des frais exposés par la S.A.F.E.R. du Centre et ses honoraires, soit un total de 20 392,72 €T.T.C.

2°) d'autoriser M. le Maire à signer l'acte notarié de rétrocession par la S.A.F.E.R. du Centre des terres désignées au premier paragraphe.

***Adopté à l'unanimité.***

M. CARRE

n° 23 - **Quartier Carmes-Bannier. Acquisition d'un appartement 45, rue des Carmes.**

Dans le contexte de la concertation engagée préalablement à la mise en œuvre d'une nouvelle Zone d'Aménagement Concerté (Z.A.C.) dans le secteur portant sur la rue des Carmes, le site de l'Hôpital et le mail Jaurès, il est proposé au Conseil Municipal d'acquérir dans un immeuble en copropriété situé 45, rue des Carmes, un appartement appartenant à Mme ROCHETTE moyennant le prix total de 115 000 €

***Adopté par 42 voix contre 13.***

M. CARRE

n° 24 - **Quartier Carmes-Bannier. Promesse de vente pour un appartement 49, rue des Carmes.**

Lors de sa séance du 27 mars 2009, le Conseil Municipal a pris acte du bilan de la concertation préalable à la mise en œuvre d'une nouvelle Zone d'Aménagement Concerté (Z.A.C.) intégrant notamment la rue des Carmes.

Dans ce contexte, il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser la signature d'une promesse de vente, laquelle confère à la Ville l'option d'acheter au prix convenu dès que le bien est libéré, portant sur un appartement encore occupé dans un immeuble en copropriété situé 49, rue des Carmes, appartenant à M. et Mme GERARDIN, moyennant le prix de 105 000 € prix net de toutes autres indemnités ou frais de négociation, les émoluments et frais d'actes notariés étant à la charge de la Ville, étant précisé que ce prix est fixé en valeur libre de toute occupation.

***Adopté par 42 voix contre 13.***

M. CARRE

n° 25 - **Quartier Carmes-Bannier. Promesse de vente pour deux appartements 55, rue des Carmes.**

Lors de sa séance du 27 mars 2009, le Conseil Municipal a pris acte du bilan de la concertation préalable à la mise en œuvre d'une nouvelle Zone d'Aménagement Concerté (Z.A.C.) intégrant notamment la rue des Carmes.

Dans ce contexte, il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser la signature d'une promesse de vente, laquelle confère à la Ville l'option d'acheter au prix convenu dès que les biens sont libérés, portant sur deux appartements encore occupés dans un immeuble situé 55, rue des Carmes, appartenant à M. et Mme THOMAS, moyennant le prix global de 98 000 € prix net de toutes autres indemnités ou frais de négociation, les émoluments et frais d'actes notariés étant à la charge de la Ville, étant précisé que ce prix est fixé en valeur libre de toute occupation.

***Adopté par 42 voix contre 13.***

M. CARRE

n° 26 - **Z.A.C. Les Allées de La Source. Cession à l'aménageur d'un local dans la copropriété du centre commercial Beauchamps.**

Le centre commercial Beauchamps a vocation à être démoli pour permettre la réalisation du 4<sup>ème</sup> tronçon de la voie nouvelle rue Léopold Sédar Senghor, entre les rues Jean d'Aulon et Alain Fournier. La Ville maîtrise dans cet ensemble en copropriété un local d'une surface privative de 45 m<sup>2</sup> estimé à 14 560 €

Il est proposé au Conseil Municipal :

1°) de céder à la S.E.M.D.O. un local dans un ensemble en copropriété dénommé centre commercial Beauchamps à l'euro symbolique, conformément aux accords financiers contenus dans le bilan de la Z.A.C. Les Allées de La Source et la convention publique d'aménagement signée le 8 octobre 2003 ;

2°) d'autoriser l'acquéreur, aménageur de la Z.A.C., à déposer toute demande d'autorisation d'urbanisme préalable à la démolition du bien et à procéder à la démolition du local, sans attendre la signature de l'acte qui constatera sa cession.

***Adopté à l'unanimité.***

**SYSTEMES D'INFORMATION**

M. CARRE

n° 27 - **Imprimerie municipale. Aliénation de divers matériels. Vente publique par le service des Domaines.**

Dans le cadre du projet de fusion de l'imprimerie et de la reprographie, il est envisagé de se séparer de plusieurs équipements matériels de l'atelier d'imprimerie.

- Séance du vendredi 19 juin 2009 -

Il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser M. le Maire à remettre aux services des Domaines pour aliénation, les équipements matériels de l'Imprimerie réformés en 2009 et à les radier des registres d'inventaire.

**Adopté par 52 voix.**

**Il y a 3 abstentions.**

### CULTURE ET EVENEMENTIEL

M. VALETTE

n° 28 - **Aides à des associations à caractère culturel.**

Il est proposé au Conseil Municipal de décider de l'attribution des subventions suivantes à des associations à caractère culturel :

- ô jazz.....	1 500 €
- Académie d'Orléans (Agriculture, Sciences, Belles Lettres et Arts) .....	6 000 €
- Compagnie Eponyme .....	8 000 €
- L'Amicale des Sapeurs Pompiers d'Orléans.....	1 500 €

**Adopté à l'unanimité.**

- Harmonie Saint-Marc-Saint-Vincent.....	3 000 €
--	---------

**Adopté par 54 voix.**

**Il y a 1 non participation.**

M. VALETTE

n° 29 - **Orléans Jazz 2009. Partenariat avec l'Ecole de Jazz à Tours. Approbation d'une convention.**

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver la convention de partenariat à passer avec l'Ecole de Jazz à Tours dans le cadre du festival d'Orléans'Jazz 2009, sous forme de dispositifs d'accompagnement pédagogique et de diffusion ouverte aux musiciens Orléanais et de la Région.

Ces dispositifs seront réalisés notamment à « Place au Jazz Bourgogne », au Jardin de l'Evêché du Festival d'Orléans'Jazz 2009 et au Festival « Emergences » à Tours programmé au Petit Fauchoux à Tours.

**Adopté à l'unanimité.**

M. VALETTE  
Mme d'AUX

n° 30 - **Festival de Loire 2009. Redevances d'occupation temporaire du domaine public. Fixation de tarifs.**

Dans le cadre du Festival de Loire 2009 qui aura lieu du 23 au 27 septembre prochains, il est proposé au Conseil Municipal :

1°) de fixer les redevances d'occupation du domaine public ainsi qu'il suit :

o Festival de Loire : 5 000 € pour 3 heures à l'espace cocktail pour les partenaires non présents dans le village partenaire,

- Séance du vendredi 19 juin 2009 -

o Festival de Loire : 500 €/jour à l'espace guinguette/terrasse de 165 à 300 m<sup>2</sup> ;

2°) de déléguer M. le Maire pour signer les conventions d'occupation du domaine public correspondantes.

***Adopté à l'unanimité.***

**M. VALETTE  
Mme d'AUX**

n° 31 - **Festival de Loire 2009. Partenariats. Approbation de contrats.**

Dans le cadre du Festival de Loire 2009 qui aura lieu du 23 au 27 septembre prochains, la Ville a entrepris des démarches auprès de collectivités locales, d'organismes et de sociétés privées afin de proposer différents types de partenariats, soit sous forme de soutien financier, de soutien logistique, ou de prestations de communication ou de services.

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver les termes des conventions de partenariat à passer avec les différents partenaires, qui apportent leur soutien au Festival de Loire 2009, pour un montant global de 469 000 €

***Adopté par 52 voix.  
Il y a 3 abstentions.***

**M. VALETTE**

n° 32 - **Associations ABCD et Les Folies Françaises. Approbation de conventions de partenariat. Attribution de subventions.**

Dans le cadre de sa politique de soutien aux associations, la Ville s'attache à prendre en compte la diversité des projets artistiques et les accompagne pour une intégration optimale dans la vie culturelle ainsi que pour la meilleure réception possible par les publics.

L'association ABCD témoigne, par ses initiatives et propositions, de son rôle différent, mais très complémentaire de l'action institutionnelle.

La convention de partenariat avec cette association définit les conditions de l'accompagnement de la Ville en faveur du Festival de Travers et de Parcours et Jardins.

Les Folies Françaises, ensemble musical reconnu s'investit depuis plusieurs années dans le paysage musical orléanais en collaboration avec le Conservatoire, la Scène Nationale et les Rencontres Internationales de Musique Ancienne et Baroque.

La convention prévoit la mise à disposition de lieux pour le déroulement de l'Académie Baroque, la programmation de concerts, le soutien en communication et l'attribution d'une subvention.

- Séance du vendredi 19 juin 2009 -

Il est donc proposé au Conseil Municipal d'approuver les deux conventions de partenariat à passer avec les associations suivantes et décider de l'attribution de subventions correspondantes pour l'année 2009 :

- ✓ Association ABCD : 44 000 €T.T.C.,
- ✓ Les Folies Françaises : 25 000 €T.T.C. ;

***Adopté à l'unanimité.***

M. VALETTE

n° 33 - **Collégiale Saint-Pierre-le-Puellier. Exposition à l'occasion du Festival de Loire en partenariat avec le Musée de la Marine de Loire de Châteauneuf-sur-Loire. Approbation d'une convention.**

Dans le cadre du Festival de Loire, la Collégiale Saint-Pierre-le-Puellier présentera du 7 au 27 septembre 2009 une exposition consacrée aux crues de la Loire réalisée par le musée de la Marine de Loire de Châteauneuf-sur-Loire.

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver la convention de co-organisation à passer avec la Ville de Châteauneuf-sur-Loire pour la présentation de cette exposition afin de définir les engagements respectifs des parties.

***Adopté à l'unanimité.***

M. VALETTE

Mme HEAU

n° 34 - **Conservatoire de Musique, Danse et Théâtre d'Orléans. Frais d'inscription et de scolarité, location d'instruments de musique. Année scolaire 2009-2010. Actualisation des tarifs.**

Il est proposé au Conseil Municipal :

1°) d'approuver les tarifs relatifs aux frais d'inscription, frais de scolarité et location d'instruments de musique du Conservatoire de Musique, Danse et Théâtre, pour l'année scolaire 2009-2010, dont le détail figure dans les tableaux joints à la délibération ;

2°) de décider que ces tarifs entreront en application le 1<sup>er</sup> septembre 2009.

Il est proposé d'appliquer une augmentation de 1,6 % environ.

***Adopté par 52 voix.***

***Il y a 3 abstentions.***

M. VALETTE

n° 35 - **Médiathèque. Valorisation du patrimoine écrit. Prix de la reliure de la Ville d'Orléans. 3ème édition. Demande de subvention auprès du F.R.R.A.B.**

La Médiathèque d'Orléans organise en 2009 la troisième édition du « Prix de la reliure de la Ville d'Orléans », dont le principe a été décidé par une délibération du Conseil Municipal en date du 24 septembre 2004.

- Séance du vendredi 19 juin 2009 -

Trois prix d'une valeur totale de 7 500 € récompenseront les lauréats.

Il est proposé au Conseil Municipal de solliciter auprès du Fonds Régional de Restauration et d'Acquisition pour les Bibliothèques (F.R.R.A.B.) une subvention au taux le plus élevé possible pour le prix de la reliure 2009 de la Ville d'Orléans.

***Adopté à l'unanimité.***

Mme BARRUEL n° 36 - **Institut d'Arts Visuels. Année scolaire 2009-2010. Actualisation des tarifs.**

Il est proposé au Conseil Municipal :

1°) d'approuver la nouvelle tarification relative à l'Institut d'Arts Visuels, détaillée dans le tableau annexé à la délibération ;

2°) de décider que ces tarifs entreront en vigueur à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2009.

***Adopté par 52 voix.  
Il y a 3 abstentions.***

#### **DEVELOPPEMENT DURABLE - HYGIENE PUBLIQUE - EAU**

Mme CUGNY-SEGUIN n° 37 - **Périmètres de protection des captages d'eau potable. Convention de partenariat avec la Chambre d'Agriculture du Loiret et Lyonnaise des Eaux France. Conventions individuelles avec les particuliers de la zone de protection rapprochée. Approbation d'avenants.**

Dans le cadre de la protection des captages d'eau potable, il est proposé au Conseil Municipal :

1°) d'approuver les termes de l'avenant n° 1 à la convention, à passer avec la Chambre d'Agriculture du Loiret et Lyonnaise des Eaux France, afin de prolonger cette convention jusqu'au 31 décembre 2009 ;

2°) d'approuver les termes de l'avenant n° 1 aux conventions individuelles, à passer avec chaque bénéficiaire de travaux non achevés au 29 juin 2009, afin de prolonger ces conventions jusqu'au 31 janvier 2010.

***Adopté à l'unanimité.***

#### **VIE DES QUARTIERS**

Mme de QUATREBARBES n° 38 - **Forum Citoyen. Composition du bureau.**

Conformément aux termes de la Charte de la Participation Citoyenne adoptée par le Conseil Municipal du 19 décembre 2008, il est prévu la mise en œuvre du Forum Citoyen.

- Séance du vendredi 19 juin 2009 -

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver la composition du bureau du Forum Citoyen comprenant l'Adjoint délégué à la coordination de la politique de proximité, le Conseiller Municipal délégué à la démocratie locale, les six Adjointes de proximité et un Conseiller Municipal de l'opposition.

**Adopté par 52 voix contre 3.**

Mme de QUATREBARBES n° 39 - **Comités des fêtes et associations. Attribution de subventions et de fonds de soutien.**

Il est proposé au Conseil Municipal de décider d'attribuer des subventions dont le détail figure dans la délibération :

- aux Comités des fêtes des quartiers, pour un montant global de 22 800 €
- à des associations au titre des fonds de soutien, pour un montant global de 5 175 €

**Adopté par 51 voix.  
Il y a 4 non participations.**

### **ESPACES PUBLICS**

Mme CHERADAME n° 40 - **Signalisation verticale et mobilier urbain. Année 2009. Approbation de marchés après procédure adaptée.**

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver les marchés après procédure adaptée, à bons de commandes relatifs aux travaux de signalisation verticale et mobilier urbain, à passer avec les sociétés suivantes, pour une année :

- Lot n° 1 - travaux de signalisation verticale et mobilier urbain : Société SVL, pour un montant minimum annuel de 243 158,76 €T.T.C. et maximum annuel de 972 635,04 €T.T.C. ;
- Lot n° 2 - fourniture de panneaux de signalisation de police et directionnels : Société SES, pour un montant minimum annuel de 28 405,00 €T.T.C. et maximum annuel de 123 088,33 €T.T.C. ;

**Adopté par 52 voix.  
Il y a 3 abstentions.**

Mme DE QUATREBARBES n° 41 - **Convention Territoriale Argonne. Place et cour du marché, rue Paul Lemesle. Aménagements. 1<sup>ère</sup> phase : cour du marché. Approbation de marchés après procédure adaptée.**

Dans le cadre d'une opération subventionnée par le dossier de l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine (A.N.R.U.) au titre de la Convention Territoriale de l'Argonne concernant l'aménagement d'un espace fermé mixte, d'aires de jeux et du marché une fois par semaine rue Paul Lemesle, la Ville a lancé une consultation en procédure adaptée concernant le génie civil (lot n° 1), les clôtures (lot n° 2), l'éclairage public (lot n° 3) et les espaces verts (lot n° 4).

- Séance du vendredi 19 juin 2009 -

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver les marchés après procédure adaptée, relatifs à ces aménagements pour les 4 lots à passer avec les entreprises détaillées dans la délibération.

*Adopté à l'unanimité.*

Mme DE QUATREBARBES n° 42 - **Place Saint-Laurent. Réaménagement. Lot n° 3 – espaces verts. Approbation d'un avenant.**

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver l'avenant n° 1 à passer avec l'entreprise GABRIEL T.P. relatif aux travaux de réaménagement de la Place Saint-Laurent pour le lot n° 3 – espaces verts, d'un montant de 3 220,83 €T.T.C. portant le montant du marché initial du 88 796,47 €T.T.C. à 92 017,30 €T.T.C.

*Adopté à l'unanimité.*

Mme DE QUATREBARBES n° 43 - **Parc Floral de La Source, Orléans-Loiret. Espace de loisirs. Restauration. Fixation de tarifs.**

Le Parc Floral dispose d'un espace de loisirs comprenant : mini-golf, voiture à pédales et restauration dont la gestion a été reprise pour 2009 par la Ville afin de maintenir une offre de services et de loisirs aux visiteurs du Parc Floral.

Afin de compléter les tarifs liés à l'exploitation de cet espace, il est proposé au Conseil Municipal :

1°) d'approuver les tarifs concernant les activités et produits proposés notamment en matière de restauration, selon le détail présenté dans la délibération ;

2°) de décider que ces tarifs seront applicables à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2009.

*Adopté par 52 voix contre 3.*

### EDUCATION

Mme MARECHAL n° 44 - **Restauration Collective. Délégation de Service Public. Choix du délégataire. Approbation du contrat.**

La Ville d'Orléans et le Centre Communal d'Action Sociale (C.C.A.S.) ont décidé conjointement de renouveler la gestion déléguée de leur service public de restauration collective.

Après publicité et analyse des candidatures adressées à la Ville, la commission d'ouverture des plis a décidé d'inviter 4 sociétés à présenter une offre.

Seules les Sociétés Avenance et Sogeres ont remis une offre.

- Séance du vendredi 19 juin 2009 -

Après analyse des offres, et suite à la discussion engagée avec les deux candidats, une note a été attribuée à chacun et l'offre de Sogeres est apparue comme l'offre la plus avantageuse.

Les principaux termes du contrat à passer avec cette société pour une durée de 7 ans sont les suivants :

1- Le délégataire, responsable du fonctionnement du service de restauration collective l'exploite à ses risques et périls.

2 - Le délégataire doit assurer les missions détaillées dans la délibération.

3 - Le délégataire devra exercer ses missions dans le respect des engagements de la Ville, dans le domaine du développement durable et répondre à ses exigences très fortes au plan de la qualité des produits.

4 - Le délégataire pourra utiliser, de manière accessoire, la cuisine centrale à des fins d'exploitation privée distincte et détachable de la délégation de service public pour assurer la production de repas pour la restauration d'autres usagers, sous réserve d'une autorisation préalable du délégant.

5 - Les prix unitaires des repas en version de base, et pour les options bio et label, figurent à l'annexe XVI du contrat.

6 - Le délégataire devra verser une redevance d'affermage.

7 - Le délégataire devra en outre verser une redevance pour repas extérieurs.

8 - Un règlement du service, établi en concertation par le délégant et le délégataire au plus tard dans le délai de deux mois à compter de la date de prise d'effet du contrat définit les rapports entre les usagers et le service de restauration.

Il est donc demandé au Conseil Municipal :

1°) de retenir la Société SOGERES comme délégataire de service public pour l'affermage de la restauration collective concernant la Ville et le C.C.A.S. ;

2°) d'approuver le texte du contrat de délégation de service public à passer avec la Société SOGERES.

**Adopté par 42 voix contre 3.  
Il y a 10 abstentions.**

Mme MARECHAL

n° 45 - **Enseignement du premier degré. Aides à la réalisation de projets.**

Il est proposé au Conseil Municipal de décider d'attribuer les subventions suivantes aux établissements scolaires du premier degré et organismes qui sollicitent l'aide financière de la Ville pour la réalisation de leurs projets pédagogiques :

- Maternelle Claude Lewy .....118 €
- Maternelle Claude Lewy .....110 €

***Adopté à l'unanimité.***

**JEUNESSE**

M. SANKHON

n° 46 - **Aide en faveur d'un groupement de jeunesse.**

Il est proposé au Conseil Municipal de décider de l'attribution d'une subvention de 7 000 € à l'association Labomédia qui souhaite renforcer ses actions autour des technologies numériques.

***Adopté à l'unanimité.***

M. SANKHON

n° 47 - **A.S.E.L.Q.O. Renouvellement du partenariat. Convention d'objectifs 2009-2012. Approbation.**

La convention d'objectifs conclue entre la Ville et l'A.S.E.L.Q.O. arrive à son terme au 31 août 2009.

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver les termes de la convention d'objectifs à passer avec cette association pour la période du 1er septembre 2009 au 31 août 2012, afin de préciser les engagements des parties.

Les objectifs opérationnels de l'A.S.E.L.Q.O. seront essentiellement de :

- a) mettre en œuvre l'animation jeunesse,
- b) contribuer aux actions de réussite éducative/Prévention – Médiation,
- c) mettre en œuvre des activités de loisirs tout public,
- d) mettre en œuvre des animations familiales et adultes.

La Ville s'engage à apporter une aide financière annuelle dont le montant de référence, en 2009, est de 2 705 200 € et à soutenir les actions de promotion de l'association.

***Adopté à l'unanimité.***

AFFAIRES SPORTIVES ET LOISIRS

M. MARTIN

n° 48 - **ARENA. Assistance à maîtrise d'ouvrage juridique, technique et financière. Approbation d'un marché après appel d'offres.**

La Ville a en projet la construction d'une ARENA au concept multifonctionnel comprenant notamment une salle d'environ 10 000 places, pouvant accueillir aussi bien des manifestations sportives, économiques qu'évènementielles.

Dans le cadre de la mise au point de ce projet, situé sur le site dit de l'Ile Arrault, en bordure de Loire, la Ville, maître d'ouvrage, a souhaité confier à une équipe pluridisciplinaire, une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage.

Il est donc proposé d'approuver le marché après appel d'offres ouvert à passer avec le groupement d'entreprises ISC/Cabinet Landwell, pour un montant de 135 865,60 € T.T.C. en tranche ferme et de 331 650,80 € T.T.C. en tranche conditionnelle, soit un montant total de 467 516,40 € T.T.C.

***Adopté par 42 voix contre 13.***

Mme GRIVOT

n° 49 - **Attribution de subventions pour le soutien aux manifestations sportives et à titre exceptionnel.**

Il est proposé au Conseil Municipal de décider de l'attribution de subventions pour le soutien aux manifestations sportives et à titre exceptionnel, aux associations suivantes :

Soutien aux manifestations sportives :

- Association sportive du Golf d'Orléans Donnery ..... 1 800 €
- A.S.P.T.T. Orléans Athlétisme ..... 1 800 €

Aide à titre exceptionnel :

- Association Sportive entre Amis ..... 300 €
- Club Deportivo Espagnol d'Orléans..... 700 €

***Adopté à l'unanimité.***

Mme GRIVOT

n° 50 - **Installations sportives, patinoire et E.M.I.S. Actualisation des tarifs.**

Les tarifs d'utilisation des installations sportives pour le public et pour les associations ont été fixés par délibération du Conseil Municipal du 10 juillet 2008.

Il convient de les réactualiser.

- Séance du vendredi 19 juin 2009 -

Il est donc proposé au Conseil Municipal :

1°) d'approuver les nouveaux tarifs applicables aux installations sportives, à la patinoire et aux activités de l'E.M.I.S., tels qu'ils figurent dans les tableaux annexés à la présente délibération ;

2°) de décider de l'application de ces nouveaux tarifs à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2009.

*Adopté à l'unanimité.*

Mme GRIVOT

n° 51 - **Base de loisirs de l'Ile Charlemagne et piscine d'été de La Source. Occupation du domaine public à usage commercial. Approbation d'une convention.**

La Ville dispose d'installations dédiées aux activités de loisirs aquatiques à la base de loisirs de l'Ile Charlemagne et à la piscine d'été de la Source.

Afin d'améliorer l'offre de prestations auprès des usagers, il est proposé au Conseil Municipal d'approuver la convention d'occupation du domaine communal à usage commercial à la base de loisirs de l'Ile Charlemagne et à la piscine d'été de la Source à passer avec la Société « Titi Burger » pour la période du 11 avril au 11 octobre 2009, afin de mettre à la disposition des usagers des espaces de vente de boissons, glaces et restauration légère.

*Adopté à l'unanimité.*

Mme GRIVOT

n° 52 - **Stade des Montées. Réalisation d'un éclairage du terrain d'honneur. Approbation d'un marché après procédure adaptée.**

La Ville a souhaité mettre en place un éclairage du terrain d'honneur du Stade des Montées en vue du déroulement de matchs nocturnes pour le rugby.

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver le marché après procédure adaptée correspondant, à passer avec l'entreprise FORCLUM, pour un montant de 417 581,18 €T.T.C.

*Adopté à l'unanimité.*

### PERSONNEL

Mme SAUVEGRAIN

n° 53 - **Affectation d'un stagiaire de l'E.N.A. Prise en charge de son logement.**

L'Ecole Nationale d'Administration (E.N.A.) a accepté de mettre à la disposition de la Ville un stagiaire qui, pendant plusieurs mois sera affecté auprès de M. le Maire pour suivre un certain nombre de dossiers qui réclament une grande compétence.

- Séance du vendredi 19 juin 2009 -

Pour faciliter les conditions de travail de cette personne, il est demandé au Conseil Municipal :

1°) d'approuver la prise en charge du logement d'un stagiaire de l'E.N.A. ;

2°) d'accepter le devis présenté par la Société Residhome, pour l'accueil de Mme Stéphanie FILLION à compter du 21 septembre 2009 jusqu'au 19 février 2010, moyennant un loyer global de 2 485 €

**Adopté par 51 voix contre 3.  
Il y a 1 abstention.**

Mme SAUVEGRAIN

n° 54 - **Institut d'Arts Visuels. Poste de directeur. Autorisation de le pourvoir par voie contractuelle.**

Le poste de directeur de l'Institut d'Arts Visuels (I.A.V.) étant vacant et afin d'assurer la continuité de gestion de l'établissement, il est proposé au Conseil Municipal :

1°) de décider du principe de recrutement par voie contractuelle de ce directeur rattaché à la Direction de la Culture et de l'Événementiel ;

2°) d'approuver les dispositions du contrat à passer pour ce recrutement d'une durée de trois ans.

**Adopté par 52 voix contre 3.**

Mme SAUVEGRAIN

n° 55 - **Musée des Beaux-Arts. Muséum. Mise à disposition d'un professeur d'école. Approbation d'une convention.**

M. l'Inspecteur d'Académie, Directeur des services départementaux de l'Éducation Nationale du Loiret, a mis à la disposition des services municipaux un professeur d'école dans le cadre d'une aide à la politique culturelle de la Ville. Cette mission a pour objet de faciliter l'activité des enseignants désireux de travailler en relation avec les services éducatifs du musée des Beaux-Arts et du muséum.

La convention de mise à disposition étant arrivée à expiration, il est proposé au Conseil Municipal :

1°) d'approuver le principe de la mise à disposition à titre gratuit d'une enseignante auprès du musée des Beaux-Arts et du muséum pour une durée d'un an ;

2°) d'approuver les termes de la nouvelle convention à passer avec l'Éducation Nationale à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2008.

**Adopté à l'unanimité.**

MOYENS GENERAUX

Mme CUGNY-SEGUIN n° 56 - Agenda 21. Projet biomasse avec la S.O.C.O.S. Assistance à maîtrise d'ouvrage. Demande de subvention auprès de l'A.D.E.M.E.

Dans le cadre de l'Agenda 21, et plus particulièrement des réductions des consommations énergétiques et d'émission de CO2, la Ville a demandé à son concessionnaire de chauffage urbain de La Source, la S.O.C.O.S., de lui faire des propositions de construction de chaufferie biomasse au bois.

Parallèlement elle a souhaité s'entourer d'un assistant à maîtrise d'ouvrage.

Il est proposé au Conseil Municipal :

1°) de donner son accord pour solliciter auprès de l'A.D.E.M.E., une subvention au taux le plus élevé pour cette assistance à maîtrise d'ouvrage dans le cadre de l'étude relative au projet biomasse avec la S.O.C.O.S. ;

2°) de demander l'autorisation de préfinancement pour cette étude.

***Adopté à l'unanimité.***

Mme SAUVEGRAIN n° 57 - Exploitation de diverses installations de chauffage et de production de froid. Approbation de marchés après appel d'offres.

Dans le cadre de sa politique de maîtrise de l'énergie, il est proposé au Conseil Municipal d'approuver les marchés après appel d'offres à passer pour une durée de 5 ans avec :

- pour le lot n° 1 (24 établissements) : la Société SOPAREC pour un montant de 1 109 579,67 €T.T.C.,

- pour le lot n° 2 (19 établissements) : la Société SEITHA pour un montant de 985 226,86 €T.T.C.,

- pour le lot n° 3 (12 établissements) : la Société COFELY GDF SUEZ pour un montant de 4 554 008,21 €T.T.C.,

relatifs à l'exploitation de diverses installations de chauffage dans différents bâtiments communaux.

***Adopté à l'unanimité.***

- Séance du vendredi 19 juin 2009 -

**- Question orale de Mme NGANGA relative à l'accès du nouvel hôpital de La Source.**

**- Question orale de Mme LEVELEUX-TEIXEIRA relative aux travaux du tramway dans le faubourg Madeleine.**

**- Question orale de Mme KOUNOWSKI relative à aux élections européennes.**

Orléans, le 22 juin 2009

Le Maire,

Serge GROUARD